



## Contribution de la Caisse d'Allocations Familiales au projet de Bordeaux Métropole 3.0

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde a souhaité s'investir dans un travail de contribution au projet de Bordeaux Métropole 3.0. De par la **richesse des informations** au niveau **des allocataires**<sup>1</sup> et de **l'action sociale**<sup>2</sup>, mais aussi des **différentes compétences professionnelles** de son personnel<sup>3</sup> la CAF dispose d'une **expertise, de moyens d'analyse des besoins et de conseil**. **Ces compétences pourraient servir l'intérêt des habitants** en permettant d'assurer la pertinence des services et des projets d'action sociale mais aussi de légitimer leur financement.

Sur la base des connaissances du territoire et du champ des politiques familiales et sociales, différents professionnels ont contribué à cette démarche collective d'élaboration d'une vision prospective à l'horizon 2030.

Cinq orientations thématiques ont été particulièrement travaillées :

- 1 - L'évolution des besoins et des structures familiales
- 2 - La ville animée et polycentrée
- 3 - Le logement
- 4 - La mobilité
- 5 - Le rôle des institutions et de la CAF dans la perspective 2030

Avec comme préoccupation transversale à l'ensemble des problématiques :

- une gouvernance territoriale participative des politiques familiales et sociales
- le lien social
- le développement durable

La présente note décrit la vision prospective de la CAF sur chacune des problématiques évoquées.

---

<sup>1</sup> Base de données allocataires : situation familiale, prestations légales versées, lieux de résidence, ressources...

<sup>2</sup> Base de données utilisée en action sociale recensant les informations de gestion concernant les établissements partenaires (centres de loisir, enfance jeunesse, petite enfance, animation de la vie locale, parentalité) : financements, publics, actions, objectifs, équipements ...

<sup>3</sup> Chargés d'études sociales, Conseillers territoriaux, Conseillers thématiques, Responsables d'unité territoriale,...

## ***1- Une prise en compte de l'évolution des besoins et des structures familiales***

Conformément à ses missions premières, la CAF s'interroge sur l'avenir des familles et l'évolution de leurs conditions de vie dans la future métropole Bordelaise et à l'horizon 2030.

### **1.1. Adaptation aux évolutions démographiques : favoriser l'emploi en diversifiant les modes de garde d'enfants**

Entre 1999 et 2009 le nombre de naissances annuelles domiciliées a augmenté de 15% à Bordeaux et de 6% dans la CUB<sup>4</sup>. On constate également une augmentation du nombre d'enfants à charge d'allocataires à la CAF de 2005 à 2009 dans la CUB avec : + 1,7% pour les 0 à 5 ans pour la CUB, dont 5,4% pour Bordeaux et + 4,5% pour les 0 à 2 ans pour la CUB, dont 8,1% pour Bordeaux. Ce phénomène va très probablement s'accroître avec la métropolisation. La CAF préconise une prise en compte des besoins familiaux croissants dans la construction de la métropole Bordelaise de demain.

Elle souhaiterait **développer le nombre de places d'accueil du jeune enfant** en fonction du réaménagement du territoire et de l'arrivée de nouveaux habitants mais également encourager **une diversification des modes de garde**. Par exemple, il pourrait être intéressant de réfléchir à des crèches d'entreprises ou interentreprises, des modes de garde à des horaires atypiques, ou encore des programmes d'aide au logement pour les assistantes maternelles vivant dans les centres ville.

### **1.2 . Vers une évolution des structures familiales : quelle place dans la ville ?**

Les analyses prospectives de la CNAF mettent en exergue les évolutions de la structure et de l'organisation de la vie familiale, sociale et professionnelle du fait de la conjugaison de plusieurs phénomènes : la diminution de la taille des familles, l'augmentation du nombre de familles monoparentales, les recompositions familiales, l'homoparentalité, le recul de l'âge du premier enfant, etc.

Ces mutations et la diversification des formes familiales soulèvent de nouvelles problématiques. Elles doivent faire l'objet d'une régulation légale et politique souple capable de s'adapter aux particularités et d'absorber les conséquences de l'individualisation, notamment par l'acquisition de nouveaux droits (les beaux-parents par rapport à leurs beaux-enfants, les grands-parents, l'homoparentalité...) ou le développement d'accompagnements adaptés (médiation familiale, travail sur la parentalité et la paternité, mode de garde, logement, ...).

Pour la CAF il semble essentiel **qu'au sein de la ville, la famille soit préservée et renforcée comme réseau social élémentaire et primordial, noyau de solidarité** permettant l'épanouissement de ses membres, et ce quels qu'en soient les contours (structure familiale, formes d'alliance, pratiques sexuelles,...). Il s'agit donc de penser des politiques urbaines et sociales en capacité de s'adapter aux nouvelles structures familiales et visant **le maintien des liens intra-familiaux** (parentalité, co-parentalité, fratrie, intergénération,...).

---

<sup>4</sup> chiffres INSEE 2010

Il paraît ainsi nécessaire de préparer au mieux ces changements. Des réflexions, des **dynamiques d'innovation et d'expérimentation sociale** pourraient être lancées avec l'ensemble des institutions pour **explorer différents modes d'action** en matière de politique enfance – jeunesse et d'accompagnement de la cellule familiale sous toutes ses formes.

## ***2- Une ville animée et polycentrée***

Pour la CAF, **le développement de la métropole va de pair avec une réflexion sur l'animation socio-culturelle de proximité afin de favoriser la cohésion sociale**. Cette volonté d'animation de la vie sociale est d'autant plus pertinente que le territoire est caractérisé par une population qui peut être en proie à l'isolement<sup>5</sup>. En effet on observe :

- D'une part, une forte proportion de ménages constitués d'une personne seule : 54% des ménages à Bordeaux<sup>6</sup>, contre 51% pour Toulouse et 50% pour Nantes.
- D'autre part, une forte proportion de familles monoparentales : 36% des ménages à Bordeaux, 27% en Gironde pour une moyenne nationale de 25%.

### **2.1. Des lieux de vie collectifs, aérés et animés à proximité**

Dans cette optique de mutation urbaine, des **lieux de vie animés favorisant la vie de famille, la mixité sociale et les relations intergénérationnelles** doivent être pensés. La métropole de demain pourrait être polycentrée d'abord autour des actuels centres des communes de la CUB mais aussi développée autour d'autres points centraux au sein de la métropole. La CAF souhaite que cette métropole soit **vivante** et comporte des lieux de culture et de spectacle (démocratisation de l'accès à la culture), d'éducation (lieux de ressources autour de l'éducation, pour le soutien et la co-éducation), mais aussi des jardins familiaux, des parcs et espaces verts, des commerces de proximité<sup>7</sup>.

En ce qui concerne plus directement la CAF, il faudrait **penser des lieux de service et d'accueil conviviaux<sup>8</sup> et adaptés aux besoins des habitants**. Il s'agit d'alimenter ou de créer **des espaces de rencontre de proximité, de lien social, d'animation** (collective et/ou festive) et **de solidarité**. L'idée étant d'alimenter des formes de « villages dans la métropole » afin que la densité démographique ne génère pas d'impression de métropole impersonnelle (solitude dans la multitude).

Dans cette perspective et pour favoriser plus de mixité sociale (habitants retraités, étudiants, travailleurs...), un **changement de nom et un élargissement des activités des centres socio-culturels et des centres d'animation pourraient être pensés en fonction des mutations de la société et de ses besoins** notamment en matière de parentalité. Ces centres pourraient être généralisés à tous les quartiers et non plus seulement aux quartiers d'habitat social.

### **2.2. Une place centrale pour le bien-être et la participation des habitants**

---

<sup>5</sup> Chiffres INSEE 2007

<sup>6</sup> Taux le plus élevé des dix plus grandes villes de France.

<sup>7</sup> Dans une métropole sans voiture et en 2030 on préfère faire ses courses dans les marchés et les commerces de proximité et non plus aux supermarchés.

<sup>8</sup> Mise en réseaux de lieux d'accueil (réseaux de bienveillance) afin d'éviter l'isolement

Pour l'horizon 2030, la CAF souhaiterait la mise en place d'une **gouvernance territoriale véritablement participative et partagée des politiques familiales et sociales** où les **habitants** seraient les principaux **participants, formés et pris en compte**. Il s'agit de maintenir, d'améliorer et de généraliser les démarches de **développement social local**<sup>9</sup> et de quartier eco-citoyen où la place de l'individu est centrale. Des instances municipales ou communautaires (comme le C2D<sup>10</sup>) à échelle pertinente pourraient permettre de faire se rencontrer les habitants et de confronter leurs idées et leurs besoins sociaux. Il s'agit d'alimenter des lieux et des occasions de polémiques, vecteurs d'échanges constructifs et d'organisation des habitants. L'idée étant à la fois de favoriser **l'investissement local des citoyens** et de mieux répondre à leur besoins.

### **2.3. Une politique d'investissement et d'accompagnement des dynamiques associatives**

Pour la CAF, il est important de se demander comment les institutions peuvent générer, même de manière involontaire, des phénomènes individualistes afin de trouver des leviers qui pourraient être activés pour **favoriser le lien social, la solidarité et la citoyenneté**.

Dans la mise en place d'actions sociales, il faut penser le service aux usagers. L'offre, en fonction de la manière dont elle est conçue, produite, présentée et utilisée, induit des effets spécifiques façonnant la société de demain, notamment en matière de cohésion et d'intégration sociale des publics en difficulté<sup>11</sup>.

Ces vingt dernières années, on a pu observer une densification du paysage associatif sur le plan départemental et national. D'une part, on assiste à une diversification de leur terrain d'action (nature d'intervention) venant peu à peu compléter, puis investir les terrains institutionnels<sup>12</sup> pour prendre une place considérable dans la vie publique, la liberté d'organisation et d'expression: animation de la vie locale, loisir, solidarité. D'autre part, ces nouvelles missions ont été associées à des démarches « technocratiques » et institutionnelles devenant de plus en plus complexes et difficiles à gérer pour des structures associatives (système de pensée institutionnel sous forme de processus, dispositifs, projet ...) qui ne sont pas formées à ces démarches.

Afin de favoriser le développement de ces initiatives des habitants et des associations, limitant les phénomènes d'individualisme, les institutions pourraient **réfléchir à une révision des politiques en direction des associations** à l'horizon 2030. Elles pourraient également **accompagner les associations ou les collectifs informels**<sup>13</sup> (outils de lien social) dans la construction de la future métropole bordelaise.

---

<sup>9</sup> Type Ateliers de développement social local mis en place sur la ville de Bordeaux

<sup>10</sup> Conseil de développement durable

<sup>11</sup> Certains choix politiques impactent la société. Le développement de l'individualisme n'est pas complètement indépendant de la manière dont un lieu de vie se construit et s'organise. Par exemple, il y a plusieurs façons de penser la métropole de demain qui auront des impacts différents:

- Sous forme de maisons et pavillons avec jardin individuels
- Sous forme d'habitat collectif avec des espaces publics importants

<sup>12</sup> Formes d'organisation alternative visant à compenser les réductions budgétaires limitant les capacités d'action institutionnelle

<sup>13</sup> repas de quartiers, groupe de parole, de parents, groupement d'association, action de groupe autour d'un objectif commun fédérateur (dans la vie associative, l'éducation, la solidarité...)

## 2.4. Des initiatives interquartiers pour une cohésion sociale de la métropole

Plus on élargit la métropole, plus il est délicat de préserver l'identité des quartiers pourtant créatrice de lien social. Ainsi, la CAF s'interroge sur la difficulté de travailler le lien social dans une perspective de métropolisation. Des **échanges ou projets socio-culturels entre les quartiers pourraient véhiculer des approches croisées de la métropole** et valoriser sa diversité en évitant l'enfermement sur son propre quartier.

## 2.5. Des espaces et réseaux numériques d'entraide et de solidarité

Des lieux ou outils informatiques instantanés (par le biais de téléphone portable par exemple) pourraient **répertorier les besoins des habitants des quartiers** (garde d'enfant, recherche – échanges de vieux meubles, aide aux personnes âgées, départs en vacances, formes de SEL<sup>14</sup>, ... ) afin de **favoriser l'échange, la rencontre, renforcer l'entraide et le lien social**.

Ces forums pourraient être gérés par les habitants ou par des associations de quartiers avec éventuellement des soutiens institutionnels. Ces réseaux d'information numérique pourraient, par exemple, servir à gérer les gardes d'enfant au jour le jour, ou à long terme, en fonction des places disponibles dans les crèches, les garderies, les centres de loisirs ou dans le voisinage.

## 2.6. Rapprocher l'emploi des lieux de vie

L'aménagement de la métropole devrait prendre en compte la coordination des besoins et de l'offre en terme de logement, de transport et d'emploi. L'intérêt étant, pour la CAF, de favoriser les économies de transport (diminuer l'impact du coût du transport sur le budget des ménages) tout en contribuant à faciliter le développement économique et le développement durable.

Une échelle locale doit être trouvée pour repenser le travail et **la production agricole et maraîchère autour de la métropole**. Ainsi, une **réhabilitation des commerces de quartier** et des marchés pourrait être envisagée pour permettre des accès aux producteurs locaux, développer les AMAP<sup>15</sup>, diminuer le transport automobile et créer de l'emploi par exemple par le biais d'initiatives d'insertion par l'activité économique et d'économie sociale et solidaire (épiceries solidaires, ressourcerie,...).

Des grands logements aidés pourraient être pensés pour que plus **d'assistantes maternelles puissent exercer en centre ville**, ce qui devrait être de plus en plus difficile au regard du manque d'espace et du prix du foncier. Ce type d'initiative permettrait de répondre à la demande croissante en matière de garde de la petite enfance (amenée à s'intensifier à l'horizon 2030) et favoriser la venue des familles en centre ville.

De manière générale les projets de développement urbain doivent être des projets intégrés, pensés dans une dynamique globale de nouveaux quartiers et d'ouverture sur l'extérieur notamment en ce qui concerne les services et le rapprochement des logements et de l'emploi.

---

<sup>14</sup> Service d'échange local : échange de services, d'objets, de compétences

<sup>15</sup> Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne

### **3. Une politique du logement favorisant la mixité sociale**

La CAF de la Gironde et ses partenaires<sup>16</sup> observent que les loyers moyens des allocataires vivant dans la CUB dans le parc privé ont augmenté de 40% entre 1999 et 2008<sup>17</sup>. Pour la CAF, il semble nécessaire de **prendre en compte les conditions de vie des ménages en situation de précarité pour lesquels le coût du logement ne cesse de croître**. Une étude menée par l'A'urba et la CAF sur la ségrégation sociospatiale<sup>18</sup> montre que les plus modestes sont de plus en plus contraints dans leurs choix de lieux de résidence. Cela génère des phénomènes de migration des populations précaires dans les zones périurbaines (hors CUB) par défaut de logement locatif dans la CUB (petit et onéreux). Ces logements, situés dans ces zones éloignées de l'emploi (et des services de la CAF), sont souvent en mauvais état (habitat dégradé qui nécessite des rénovations), induisent de nombreux frais liés aux déplacements et engendrent parfois des phénomènes d'endettement et de surendettements. Ces augmentations du prix des loyers ont donc pour conséquence un éloignement résidentiel et un recul de la mixité sociale sur les territoires.

Dans la perspective d'une croissance démographique et d'une densification urbaine de la métropole Bordelaise, **une politique de logement favorisant la cohésion sociale semble fondamentale**. L'objectif est de proposer des orientations pour agir en direction des publics en situation de précarité en définissant **une politique de logement social adaptée afin d'éviter les phénomènes de gentrification et de ségrégation socio-spatiale dans la future métropole millionnaire**.

#### **3.1. Des politiques en faveur d'un logement de qualité pour tous**

La CAF insiste sur l'importance de répondre aux engagements de la loi SRU (instaurant le principe de 20% de logement sociaux) et de la loi Besson concernant l'accueil des gens du voyage. La CAF voudrait qu'une importante politique de lutte contre le logement indécemment et l'habitat inadéquat soit menée. **Elle trouverait plus pertinent que les politiques de logement soient fondées sur le « reste à vivre »<sup>19</sup> et souhaiterait que dans cette optique, les aides au logement puissent être modulées.**

**La CAF de la Gironde souligne le rôle important que pourraient jouer les pouvoirs publics par l'acquisition de foncier dans le but de développer le logement social et de garantir une stabilisation du prix du loyer pour les personnes les plus en difficulté.** L'objectif visé par la CAF étant que, dans la nouvelle métropole, un **logement adapté et de qualité soit possible pour tous**.

#### **3.2. Une planification urbaine favorisant la mixité sociale**

---

<sup>16</sup> INSEE, Enquête OLAP A'Urba 2010

<sup>17</sup> C'est ce qui a été mis en évidence dans le diagnostic social du Contrat Pluriannuel d'Orientation et de Gestion de la CAF de la Gironde 2009-2012

<sup>18</sup> *Regards croisés sur la ségrégation sociospatiale en Gironde*, analyse des migrations et des mutations résidentielles d'allocataires de la CAF de la Gironde, entre 1998 et 2007

<sup>19</sup> Somme d'argent qu'il reste pour vivre lorsque l'on soustrait le coût du logement et des charges.

Dans cette optique, **le travail de planification urbaine** du PLH et PDALPD pourrait être approfondi surtout pour les quartiers en mutation afin de **favoriser une bonne répartition territoriale**. Un plan des quartiers de la métropole (cartographie précisant les différentes caractéristiques des logements sur les territoires : taille, nature, ...) pourrait être fait en collaboration entre la CUB et les Villes. La CAF pourrait contribuer à cette réflexion par sa connaissance et ses données sur les territoires. Elle pourrait par exemple réaliser une cartographie des territoires identifiant les populations consacrant une part importante de leurs ressources au logement<sup>20</sup> mais aussi les foyers en situation de surendettement.

Il s'agirait **d'établir un plan actuel et de réfléchir à un projet prévisionnel idéal** favorisant la **mixité sociale** par une meilleure répartition territoriale en fonction:

- des **types de logement** : garantissant la diversité des tailles de logement pour personnes isolées, couples, familles et famille nombreuses (plus de trois enfants)
  - o les familles nombreuses devraient aussi pouvoir vivre dans les centres ville
- de la **nature des logements** : libre accession, accession aidée, logements sociaux en location à développer
- un **équilibre entre les locataires et les propriétaires occupants** pour favoriser l'installation d'une vie de quartier avec un noyau stable

L'idée étant de **d'affiner la planification par une répartition des types de logement favorisant une mixité de population** et de parler d'une même voix face aux propositions de promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux.

La **mixité sociale** se révèle une des principales préoccupations de la CAF qui souhaiterait contribuer à **effacer la distinction qui reste marquée entre les territoires ZUS** (forte proportion de logement social) **et le reste** (faible proportion de logement social) et ceci afin de faire disparaître progressivement le découpage ZUS.

Pour la CAF, le développement de « résidences sécurisées » semble défavorable au maintien du lien et de la mixité sociale. En effet le principe et le fonctionnement de ces logements induisent des représentations négatives de la société dont il faut « se protéger » (barrières psychologiques). Elle implique éventuellement la création d'espaces de vie fermés (barrières physiques : clôture), réservés aux résidents, isolés du reste du quartier et pouvant le fractionner (obstacle à contourner).

### **3.3. Des politiques de logement adaptées aux situations des jeunes et des étudiants**

Comme en témoigne une étude de l'UNHAJ Aquitaine, **les jeunes et les étudiants**<sup>21</sup> éprouvent de fortes difficultés à trouver un logement dans la CUB. La CAF préconise la création de **dispositifs spécifiques et flexibles de logement** pour ces publics. Par exemple, la construction de logements sociaux étudiants pourrait être pensée notamment sous la forme de grands appartements de colocation avec des conditions d'accès **adaptées aux situations de précarité des étudiants, des apprentis** et en particulier des boursiers.

La CAF souhaiterait que, face à **ces situations de logement itinérant, il soit possible de développer des formules de prestations flexibles et adaptées.**

---

<sup>20</sup> Il s'agit du taux d'effort

<sup>21</sup> dont le nombre est amené à augmenter dans la métropole Bordelaise de 2030

L'animation de réseaux de logement et d'entraide pourrait également être envisagée en particulier pour des locations de courte durée, ou encore pour échanger des équipements d'occasion, ameublement, vaisselle, etc, du fait des nombreux déménagements qu'induisent les parcours universitaires<sup>22</sup>.

### 3.4. Vers de nouvelles formes d'habitat

Quelques **architectes et urbanistes travaillent à l'élaboration de structures de logement modulables**. Dans cette perspective, la CAF pourrait donner des pistes d'orientation pour les constructions et les conditions d'attribution des logements<sup>23</sup>. L'idée étant de **répondre aux fluctuations des besoins de logement au cours de la vie et au regard des mutations familiales** par la **conception de nouvelles formes d'habitat innovantes** (familles recomposées, monoparents...). Par exemple la possibilité d'ajouter ou d'enlever des pièces pour la venue ou le départ d'un enfant pourrait être envisagée.

Il pourrait être intéressant de redynamiser le logement par exemple en créant de la mobilité voire des échanges de logements dans la métropole pour favoriser un équilibre et une mixité<sup>24</sup> comme ce qui se pratique au Québec. Ou encore, il pourrait être pertinent de favoriser l'émergence des logements coopératifs et habitats groupés<sup>25</sup> pouvant constituer une solution d'accession pour les jeunes ménages tout en favorisant la mixité sociale et le développement durable.

## ***4. La mobilité : une métropole favorisant la conciliation de la vie familiale, sociale et professionnelle***

Le recensement de l'INSEE montre que de nombreux actifs en Gironde se déplacent pour travailler lorsqu'ils habitent autour de l'agglomération<sup>26</sup>. La géographie de la Gironde et la forte attraction du pôle d'emploi de Bordeaux contribuent à un accroissement démographique très important, rendant la mobilité et l'accès aux services de plus en plus cruciaux.

Du fait des activités de la CAF, **la mobilité des habitants est soulignée comme vecteur de lien social, de cohésion de la métropole, de conciliation vie familiale, sociale et professionnelle mais aussi d'accessibilité aux diverses offres de la CAF**. A ce titre, et dans un contexte de réduction de l'utilisation de la voiture (raréfaction des énergies fossiles et réchauffement climatique) et de forte densification urbaine, une attention doit être portée à la **politique de mobilité et d'accessibilité de la métropole**.

---

<sup>22</sup> Changement de logement (de l'individuel à la colocation, pendant la période estivale pour ne pas payer de loyer du fait de l'absence de bourse, pour un emploi saisonnier...), changement de ville du fait de la formation, périodes de stage, parcours Erasmus...

<sup>23</sup> Un travail en ce sens va être initié très prochainement entre la Mairie de Bordeaux et la CAF

<sup>24</sup> (Ce qui est rendu impossible actuellement du fait de l'augmentation du prix des loyers et de la difficulté d'accession à un logement notamment pour les populations précaires sans garanties, cf. Loi Boutin)

<sup>25</sup> Le terme d'habitat groupé renvoie plus à une manière d'habiter qu'à une typologie d'habitat à proprement parler. Il pourrait se définir, de manière générale, comme un lieu de vie regroupant plusieurs logements organisés autour d'espaces collectifs autogérés.

<sup>26</sup> Comme le montre le diagnostic social du Contrat Pluriannuel d'Orientation et de Gestion de la CAF de la Gironde 2009-2012

#### 4.1. Une métropole traversée

Dans une métropole, il est nécessaire de développer une **diversité de modes de déplacement complémentaires** : train, tramway, bus électriques, Vcub'... Pour la CAF, il est important que les transports comportent de **grands axes**, des **correspondances** et une plus grande **transversalité interquartier et intercommunale** (éviter le développement en forme d'étoile en prévoyant des nœuds). L'idée étant de répondre aux besoins individuels par une offre collective permettant une accessibilité de la métropole dans un contexte démographique dense.

Des **réseaux d'informations numérisés et instantanés** pourraient être mis au point pour gérer les différents modes de transports **en fonction des besoins de chacun** et en particulier pour les personnes en situation de handicap. Ainsi, des informations pourraient être cherchées et échangées rapidement pour l'utilisation de covoiturage, de transport sur demande (navette électrique flexible), de taxi-bus de jour et de nuit, sur la disponibilité des Vcub'...

#### 4.2. Une métropole accessible

Actuellement pour les personnes en difficulté habitant à la périphérie de Bordeaux, le transport constitue une part importante du budget et ne doit plus constituer un frein aux déplacements personnels et professionnels en 2030.

Favoriser la mobilité, encourager la disparition de la voiture en ville et la métropolisation du territoire demande le **développement de transports collectifs accessibles**, par souci d'**équité** et de **développement durable**. Cette **accessibilité** ne doit pas seulement être **tarifaire**, mais également **prendre en compte les personnes en situation de handicap** dans les différents modes de transports.

#### 4.3. Le fleuve au centre de la ville

La CAF souhaiterait que la Garonne ne soit plus un obstacle à la cohésion de la métropole. La construction de nouveaux ponts vise à y contribuer. La Garonne pourrait également être **habitée par des bateaux** - commerces, lieux d'animation ou des logements, itinérants (exemple lieux d'accueil d'urgence mobiles en cas de période de grand froid) ou permanents le long du fleuve ou du bassin à flot. **Cela permettrait de renforcer le lien entre les deux rives et pourrait constituer un vecteur d'animation locale.**

## 5. Le rôle des institutions et de la CAF dans la perspective de 2030

La réforme des collectivités territoriales, la densification urbaine prévue pour 2030 et les mutations du territoire à venir amènent la CAF à s'interroger sur l'évolution du territoire et des missions des institutions politiques et administratives locales. Dans cette perspective plusieurs propositions peuvent être avancées.

### 5.1. Quelles limites pour la métropole Bordelaise ?

La dynamique de densification urbaine amène à se questionner sur l'échelle territoriale prévue pour la future métropole. Dans cette perspective, la CAF s'interroge sur la nécessité d'un éventuel élargissement de la CUB, puis de la métropole Bordelaise à des communes de la première couronne du type Cestas, Marcheprime, Parempuyre, etc.

### 5.2. Des institutions tournées vers les habitants

Afin de proposer une **meilleure lisibilité et connaissance mutuelle des dispositifs familiaux et sociaux de la métropole**, un travail de communication inter-acteurs pourrait être fait. L'idée étant que, malgré la densification démographique, **les institutions se recentrent sur l'intérêt global des usagers** par une **relation de proximité, transparente et directe**. Il s'agit alors de prendre le temps de bien conseiller et orienter les habitants sur leur situation en cherchant à s'inscrire dans une dynamique d'amélioration de la qualité des échanges<sup>27</sup>. Cela pourrait, par exemple, passer par le biais d'un référent institutionnel qui fait le lien avec les différents organismes notamment pour les situations sociales délicates, afin d'éviter les aller-retours d'une institution à l'autre.

**La CAF souhaiterait que les actions soient renforcées auprès des publics qui en ont le plus besoin** (logement, surendettement, ...). Il semble important de trouver collectivement des réponses à la question du logement familial d'urgence, l'accueil des gens du voyage et en général aux situations atypiques. **Une coordination institutionnelle axée sur la dimension familiale** pourrait être élaborée entre la multiplicité d'acteurs et de **manière suffisamment réactive et adaptable pour répondre à la diversité des situations**. L'objectif étant de dépasser les compétences de chacun et travailler en synergie afin de trouver des solutions adaptées aux réalités des familles.

### 5.3. Des dynamiques inter-institutionnelles de proximité favorisant l'accès aux droits

Plusieurs études montrent que le non-recours aux droits<sup>28</sup> accentue considérablement les phénomènes de pauvreté : non-recours au RSA, à la CMU, à un accompagnement social, etc. Etant donné l'ampleur de la métropole en devenir et la probable mutation des offres déployées par les différentes institutions notamment face à ces évolutions territoriales, il semble

---

<sup>27</sup> Par soucis d'accès au droit et pour éviter que les usagers rejettent les institutions en bloc du fait d'opacités de fonctionnement

<sup>28</sup> toute personne éligible à une prestation et qui ne la perçoit pas, qu'elle qu'en soit la raison

nécessaire pour la CAF d'élaborer une **politique de coordination territoriale d'accès aux droits**.

Cette coordination territoriale devrait viser à **harmoniser les pratiques des équipements et services de proximité de chaque territoire**, afin d'éviter la concurrence entre chacun d'entre eux et de garantir équité et cohérence des actions en direction des publics sur toute la Métropole ; elle exige un travail long et ambitieux **d'harmonisation pour garantir une accessibilité réelle**.

En effet, une **politique de proximité pourrait être pensée** afin de favoriser le **décloisonnement inter-institutionnel** et le **travail en synergie des différents professionnels du social**. Des projets inter-institutionnels pourraient être menés pour favoriser l'information et l'accès aux droits dans les quartiers ou du moins l'orientation rapide et adaptée vers les interlocuteurs adéquats. L'objectif étant d'amener les **institutions au plus proche des usagers** dans le but d'optimiser l'accès aux droits, la qualité de service et de faciliter les démarches administratives.

Les centres d'animation ou centres socio-culturels ont déjà cette mission d'orientation mais pourraient s'inscrire encore davantage dans cette dynamique. Des « **plateformes de services communs** » ou « **guichet unique** » (du type maison de la solidarité) pourraient être élaborés pour **servir de tremplin à la prise en charge, par des professionnels compétents, de problématiques diverses** telles que les prestations sociales, l'insertion sociale et professionnelle, la parentalité, le logement, la santé. Ainsi, une même visite pourrait permettre de rencontrer des professionnels de différentes institutions et traiter en même temps le paiement de prestations CAF, la rencontre de travailleur sociaux CCAS, la mise à jour des remboursements de Sécurité Sociale, etc.

### ***Vers une cohésion inter-institutionnelle au niveau local : une nouvelle gouvernance du social ?***

Dans la perspective de la réforme des collectivités territoriales et dans le cadre de cette évolution urbaine, **les échanges fondamentaux et les modalités de concertation pourraient être repensés** afin de les inscrire dans la durée et l'approfondissement des partenariats. En effet une réflexion pourrait être menée entre les différentes institutions en présence (administratives et politiques) afin de **clarifier et d'articuler les missions de chacun et les compétences exclusives ou partagées**. **Les missions, les instances et les modes de collaboration** pourraient alors être redéfinies dans l'intérêt collectif des acteurs et des usagers au regard des évolutions du territoire et de la société.

Un **nouveau mode de gouvernance partenariale du social pourrait être pensé pour la métropole**. Il pourrait être intéressant de réfléchir à l'élaboration d'une gouvernance territoriale qui n'associerait plus seulement les organisations politiques locales (Municipalités, Conseil Général, Conseil Régional, Préfecture), mais qui serait en capacité d'**intégrer également des partenaires institutionnels, associatifs et des habitants-usagers**.

Il s'agirait de travailler sur le même principe que les **tables de concertations en développement social** que l'on trouve au Québec. L'objectif étant de **penser des lieux de dialogue permettant d'articuler des politiques sociales de manière plus transversale entre les différents acteurs concernés**. Par là, on chercherait à associer par exemple des parents à la discussion sur des lieux ou des services qui les touchent (des conseils de crèches, services périscolaires, ...).

Du fait de sa proximité avec les allocataires, **la CAF pourrait impulser des dynamiques de participation des habitants-usages à des tables de concertation de développement social local**. Ce qui favoriserait une meilleure analyse des besoins sociaux des familles, et par là, une meilleure adéquation des réponses politiques à la demande.

**La CAF pourrait constituer un partenaire d'analyse auprès des acteurs et décideurs de l'action familiale et sociale**. Au-delà de ce qu'elle fait actuellement, elle pourrait renforcer la diffusion de son expertise auprès des partenaires en adéquation avec les missions communes et en fonction des problématiques territoriales qui se posent<sup>29</sup>. Cela peut se faire par le biais de communications sur ses productions<sup>30</sup> mais aussi par la transmission d'outils d'accompagnement et de développement de territoires. L'objectif étant d'apporter une vision globale du territoire et de ses besoins (en évolution du fait de mutations sociales des populations et de la métropolisation) afin construire des projets négociés en fonction de leurs enjeux et de leurs impacts.

---

<sup>29</sup> Il s'agit de favoriser la qualité de la vie sociale locale, des services d'accueil des familles, l'écoute des parents et la diversité des attentes afin de tenter de mettre en œuvre des réponses adaptées en utilisant l'intelligence collective.

<sup>30</sup> Par exemple par la mise en lumière de données statistiques, études, analyses, enquêtes, écoute clients, évaluations

## *Annexe*